

Consignes associées à l'expression écrite et orale en histoire géographique (6^{ème} et 5^{ème}, 4^{ème}).

Toutes ces consignes sont écrites et projetées au tableau et rappelées à l'oral par le prof, ou bien elles sont rappelées dans le sujet de l'évaluation sommative.

1) En classe, travail à l'oral

- « Répondre en faisant une phrase complète » : reprendre les mots de la question puis terminer la phrase en s'appuyant sur les documents.

2) En classe, travail à l'écrit

- En début de séance : « reformuler et/ou recopier les définitions ».
- Après une étude de documents à l'oral : « rédiger la réponse en recopiant les mots de la question et ceux du document sans erreurs ».
- Fautes non prises en compte : un élève qui s'exprime librement et donc utilise une syntaxe et un vocabulaire de façon maladroit n'est pas sanctionné. Seules les erreurs facilement corrigeables (mots présents dans la question, un document, mot qui était à apprendre même dans une leçon d'un chapitre antérieur) sont sanctionnées.

3) Consignes ou conseils donnés pour comprendre un document ou pour se relire :

- Ne jamais recopier ou faire une phrase avec un mot que l'on ne comprend pas : demander de l'aide.
- Pour trouver une réponse : « repérer les mots importants dans la question puis rechercher le même mot ou son synonyme dans le document ».
- Présentation d'un document : donner son auteur et/ou le titre de l'ouvrage, sa date de parution, sa nature (extrait de livre, gravure etc.), son intérêt (de quoi parle cet extrait) ?
- Se relire en quatre étapes (= donc relire 4 fois) vérifier si la phrase est complète avec majuscules en début de phrase et ponctuation/ repérer les mots difficiles et vérifier l'orthographe/repérer les pluriels (des, les etc.) et vérifier les « s » aux noms et adjectifs / repérer la conjugaison quand il y a un pluriel et vérifier les « -nt » à la fin des verbes. => il vaut mieux se relire après avoir écrit une phrase, plutôt qu'à la fin du travail.

4) Dans les évaluations sommatives

Comme au brevet des collèges, l'expression écrite compte pour 2 points sur 20 donc dans une évaluation sommative aussi :

a) 1er trimestre :

- Jusqu'à 1,5 points de perdu si les majuscules en début de phrase et aux noms propres sont oubliés et si la ponctuation est oubliée.
- Pour chaque réponse rédigée, 0,5 point de perdu si la phrase rédigée n'est pas « une phrase complète ».

b) A partir du 2^{ème} trimestre :

- Pour chaque réponse rédigée, au maximum la moitié des points est perdue si les majuscules et la ponctuation ne sont pas respectées, si l'orthographe des mots de vocabulaire de la leçon (noms propres, définitions) est mauvaise, si la phrase rédigée n'est pas une phrase complète.

5) Différenciation pédagogique

A partir du 2^{ème} trimestre, je n'ai pas les mêmes exigences envers tous les élèves : les élèves en grandes difficultés doivent progresser sur les objectifs du premier trimestre (ils sont donc moins sanctionnés que les autres élèves), les bons élèves le sont beaucoup plus puisqu'il est essentiel pour la suite de leurs études que leur maîtrise du français soit très bonne. Je ne suis pas encore bien au point sur ce sujet (en pleine réflexion) ce qui est sûr c'est que cela serait mieux si c'était fait en coordination avec le professeur de Lettres de la classe concernée..

6) Compte-rendu d'évaluation

Le compte rendu individuel est donné au début de chaque évaluation sommative, il sert pour trois évaluations sommatives et permet aux élèves de se souvenir des efforts et progrès à réaliser ; accessoirement il permet d'associer les parents qui le veulent. Une bonne partie du compte-rendu met en avant la maîtrise du français à l'écrit dans le cadre du socle commun.